

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

OBJET :

**CERTIFICATS D'ECONOMIE
D'ENERGIE (CEE)**

**Convention de regroupement
pour la valorisation des CEE
entre
Mond'Arverne communauté
et la commune d'Authezat**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 063-216300210-20230609-2023_039-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/039 du 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Messieurs David ESPECHE ;

Absents : Mesdames Isabelle DE ARAUJO, Christelle REUGE, Monsieur Julien LACOUR ;

Excusés : Mesdames Christine CHAUVANET, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN ;

Procurations : de Madame Christine CHAUVANET à Madame Ludivine FERNANDEZ ; de Madame Ornella MIMY à Monsieur Pierre METZGER ; de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Alexandra JARRIGE.

Monsieur le Maire, rapporte que :

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Le dispositif permet aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour leur compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (50 GWhcumac).

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers CEE, et de la nécessité de valoriser un volume minimum de CEE de 50 GWhcumac pour accéder au dispositif des certificats d'économie d'énergie, il est proposé que Mond'Arverne communauté agisse comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE.

Les modalités notamment techniques et financières de ce regroupement seraient détaillées dans une convention signée entre Mond'Arverne communauté et la commune d'Authezat.

Ainsi, Mond'Arverne communauté s'engagerait à :

- Déposer en son nom les dossiers de demande de CEE au Pôle National des CEE (PNCEE) en vue d'obtenir les certificats d'économie d'énergie,
- Vendre ces certificats d'économie d'énergie dans le but de valoriser les opérations d'économie d'énergie,
- Récupérer les primes des CEE des opérations déposées et éligibles,
- Reverser à la commune d'Authezat le montant des primes CEE selon les modalités définies à la convention de regroupement.

Compte tenu de la technicité du dispositif de valorisation des CEE, il est précisé que Mond'Arverne communauté conventionne avec *OTC FLOW* pour la gestion et la valorisation des CEE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le principe de regroupement entre Mond'Arverne communauté et la commune d'Authezat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie tel que décrit dans le rapport ci-dessus,
- approuve le projet de convention entre Mond'Arverne Communauté et la commune d'Authezat retraçant les modalités du regroupement,
- autorise le Maire, à signer ladite convention.

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 26/06/2023.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 26/06/2023.



Le Maire, Pierre METZGER.



La secrétaire de séance,
Alexandra JARRIGE.